

## COMMUNAUTÉS ET DEVELOPPEMENT LOCAL

### Implication auprès de communautés

Transdev veut être un « Partenaire de confiance » des collectivités et les accompagne dans l'évolution des modèles de gestion des transports publics, au service des voyageurs et des territoires.

Au niveau du Groupe, plusieurs dispositifs originaux ont été mis en place, comme par exemple :

- Trans.Cité, qui fête en 2011 son 25ème anniversaire, forum de dialogue entre élus locaux et professionnels du transport, autour des enjeux de mobilité durable ;
- La Fondation Transdev, sous l'égide de la Fondation de France, qui a pour mission de favoriser et soutenir les actions locales visant à créer un lien social plus fort avec les communautés (23 projets en 2010 issus des sociétés locales parrainant l'opération ont été conduits ; dont un projet en partenariat avec CDC Tiers Monde de soutien à la population d'Haiti).

Au niveau local, les sociétés du Groupe conduisent régulièrement des opérations visant à mieux insérer le transport public au sein du territoire (par exemple chez Connexion aux Pays-Bas le « Komkids express », des bus recyclés en structures d'accueil mobiles pour les enfants ; ou en France à St Quentin, Chartres, St Briec et Laon, une action en partenariat avec Pôle Emploi pour faciliter la mobilité des personnes qui retrouvent un travail)

### Création d'emplois et développement des compétences

TRANSDEV a construit son développement autour de ses hommes. Cette dimension est explicitement intégrée à tous ses projets d'entreprise successifs, tel « Vision 2012 », soutenant l'ambition d'être un acteur « Responsable et solidaire ».

TRANSDEV a mis en place diverses actions pour favoriser le développement des compétences et la valorisation des hommes, qu'ils soient déjà employés du Groupe, ou potentiels.

Par exemple :

- Le Groupe est signataire du Global Compact, réaffirmant les principes sociaux fondamentaux universels ;
- La signature de la Charte de la Diversité (en France) ;
- La création d'une « Transdev School of Management » ;
- La mise en place, chaque année, d'un vaste plan de « Formation à la conduite responsable » ;
- Le réseau des pôles régionaux de formation.